



## Déclaration liminaire AP CIAS 14/04/2022

Mme la Directrice Générale de la DGAFP, mesdames et messieurs les membres du CIAS

L'attractivité de la fonction publique et notamment celle du versant Etat a été un des éléments des débats liés à la conférence sur les perspectives salariales. L'action sociale, qu'elle soit ministérielle ou interministérielle, y participe directement.

En particulier, la question de la restauration collective des personnels est essentielle. Elle va devenir très rapidement un sujet de premier ordre et de préoccupation majeure pour deux raisons :

- La qualité de l'alimentation à la lumière des scandales sanitaires agroalimentaires de ces derniers jours,
- Le contexte d'inflation forte que nous subissons, susceptible de s'inscrire dans la durée en raison de la perspective d'augmentation des coûts des matières premières.

Pour l'UNSA Fonction Publique, il est essentiel et urgent de réviser la PIM (Prestation Interministérielle à Règlementation Commune) restauration sur trois volets :

- L'indice plafond,
- Le montant de cette PIM,
- L'effet de seuil.

L'indice nouveau majoré plafond était de 466 en 2002. Vingt ans après, il est de 480, ayant connu une évolution uniquement dans le cadre du PPCR. En 2002, tous les agents de catégorie B bénéficiaient de la PIM restauration. En 2022, les personnels de cette catégorie n'y ont plus accès à partir du 6<sup>ème</sup> échelon du 3<sup>ème</sup> grade (sur 11 échelons), du 11<sup>ème</sup> échelon (sur 13) pour le 2<sup>ème</sup> grade et du dernier échelon du premier grade. L'UNSA Fonction Publique déplore ces conséquences qui mettent à l'écart plusieurs milliers d'agents.

Par ailleurs, au cours de ces mêmes 20 dernières années, la PIM a connu une augmentation parallèle à l'inflation de l'ordre d'environ 30%. Cependant, le pourcentage de couverture du prix du repas a fortement diminué. En 2002, il était de l'ordre de 25 % contre 19 % aujourd'hui. L'indexation de la valeur de la PIM sur l'inflation n'a pas empêché un reste à charge grandissant pour les agents. Il convient par conséquent de se poser la question des raisons de la hausse du prix des repas au-delà de l'inflation. La revendication régulière de

l'UNSA Fonction Publique d'indexer la revalorisation des PIM sur l'augmentation du coût réel des prestations trouve ici tout son sens.

Enfin, l'effet de seuil doit être atténué. Un avancement au-delà de l'indice 480 provoque la suppression brutale et immédiate de cette prestation, diminuant le gain de pouvoir d'achat obtenu par l'agent. L'UNSA Fonction Publique revendique a minima une dégressivité de la PIM au-delà de l'indice 480.

Au cours de cette assemblée plénière, nous allons examiner des actions innovantes de certaines SRIAS en direction des agents en situation de handicap ou de membres de leur famille en situation de handicap. L'UNSA Fonction Publique salue le travail réalisé par les équipes de ces SRIAS. Elle voudrait tout d'abord rappeler que dans le versant Etat de la fonction publique, le pourcentage d'agents en situation de handicap est de 4,40 % en 2021, encore éloigné du taux de 6 % exigé par la loi. Le handicap mérite une prise en charge globale dans une société qui se doit d'être inclusive. L'UNSA Fonction Publique revendique une accessibilité généralisée dans tous les domaines de la vie sociale y compris pour les loisirs et les vacances. Des moyens supplémentaires doivent y être consacrés et réellement utilisés.

Une refonte des différentes prestations interministérielles en faveur des enfants handicapés, dont les parents sont agents publics de l'Etat, apparaît nécessaire pour l'UNSA Fonction Publique. Depuis 1998, date de création de ces PIM, la société a évolué dans sa prise en compte du handicap. Grâce à la loi de 2005, plus d'agents ont recours à cette prestation, sans que les budgets aient évolué. Ces PIM grèvent le budget d'action sociale de certains ministères, obérant ainsi leurs capacités à faire plus et mieux en matière d'action sociale. L'UNSA Fonction Publique demande qu'une réflexion s'engage sur ce sujet.

Dans les DROM-COM, le coût des prestations est plus élevé qu'en métropole. Certains agents se retrouvent exclus de l'accès à l'action sociale en raison de la surrémunération liée à la cherté de la vie. L'UNSA Fonction Publique s'enquiert de l'avancée des travaux menés par la DGAFP quant à la prise en compte des différents niveaux des surrémunérations des agents exerçant dans les DROM pour toutes les prestations liées à un revenu fiscal de référence.

L'action sociale doit être un des éléments qui sera débattu lors des suites éventuelles de la conférence sur les perspectives salariales. L'ensemble des prestations doit être réévalué régulièrement, pour que l'action sociale participe pleinement à la qualité de vie au travail des agents publics, à la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie personnelle ainsi qu'à l'attractivité de la fonction publique. L'UNSA Fonction Publique est attachée à une action sociale de qualité et de proximité, dont le budget doit être utilisé entièrement au service de tous les agents publics.